

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 678667 NB Ltée		Date d'inspection Le 24 mars 2026	
Nom de l'établissement École de la Petite Enfance		Numéro de permis 2015168	
Adresse 4138 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1B8		Numéro de téléphone (506) 395-4013	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 52	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE	
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires généraux			

original signé par
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 24 mars 2026

Date

original signé par
Cloé Rousselle

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"